

ANTHISNES Conseil communal

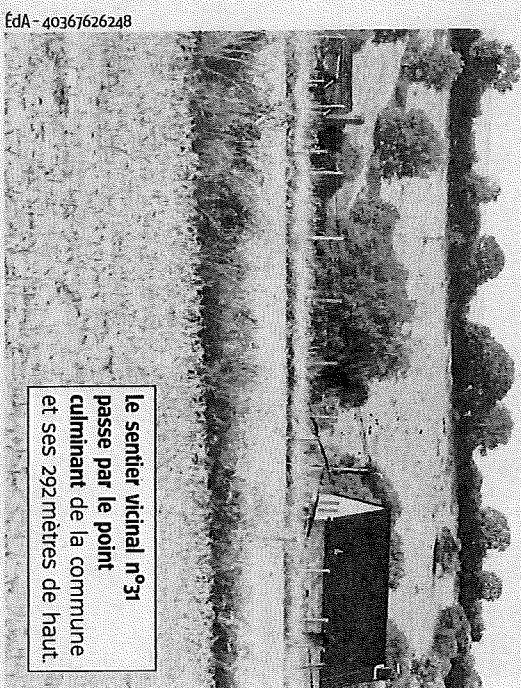
# Mobilité vicinale vs dualité auto-piéton

**113 riverains anthinois ont signé une pétition pour la réaffectation du sentier vicinal n°31. Pour contester la dualité voiture-piéton.**

● **JIMMY BELTRAME**

**A**vant l'ouverture de la séance publique du conseil communal d'Anthisnes, jeudi soir, l'anthinois Olivier Vanstipelen est venu exposer un projet dont la pétition a rassemblé 113 signatures. Un projet pour contester la dualité auto-piéton qui existe dans certains endroits de la commune et notamment au sein de la rue Henri Fays. Pour se faire, il propose la réaffectation du sentier vicinal n°31, inutilisé depuis une soixantaine d'années.

« *Je viens au nom de 112 habitants de la localité, intéressés par le projet de rouvrir ce sentier vicinal entre Hoody et le centre d'Anthisnes* », introduit le riverain. Ce sentier est inscrit à l'Atlas des voiries vicinales de 1841 et a été pratiqué jusque dans les années 50. Il passait de façon stratégique, parallèlement à la rue Henri Fays. « *Race à la difficulté de sécuriser la rue Henri Fays, il existe cette alternative piétonne qui peut être ressuscitée,*



EdA - 40367626248

**Le sentier vicinal n°31 passe par le point culminant de la commune et ses 292 mètres de haut.**

comme l'autorise le décret de février 2014. » Ce décret empêche la suppression automatique de ces chemins – par prescription ou non-utilisation durant 30 ans – sans l'ac-

cord préalable des autorités communales. C'est aussi une façon d'inciter les Communes à se pencher à nouveau sur ces sentiers comme alternative pédestre et de mobilité douce. « *C'est une alternative formidable pour rejoindre le centre en toute sécurité, se voir entre voisins et peut-être même relier tous les villages de l'entité à plus long terme.* »

## Reconquête vicinale

Le sentier vicinal n° 31 passe par le point culminant de la commune et ses 292 mètres de hauteur. Un panorama sur l'Ardenne décrit par l'auteur anthinois Hervé Houran dans l'un de ses ouvrages. « *On sollicite que le collège puisse examiner cette proposition et engager des discussions avec les propriétaires et les exploitants, de sorte qu'on puisse trouver un tracé qui agréé tout le monde et soit non-pénalisant pour l'agriculture,* » motive Olivier Vanstipelen. De là, ça pourrait être le début d'une requête de ces sentiers qui forment un maillage formidable entre nos communes. »

Le conseiller de l'opposition René Harry a expressément signé la pétition. Quant au bougmestre Marc Tarabella (PS-IC) : « *évidemment, nous sommes ouverts à l'analyse des possibilités et à organiser une ou des réunions. On le voit d'un bon œil en tout cas. Mais ne vous faites pas d'illusion, il y aura certainement des résistances.* » ■

## La mort restera nominative

Ajors que le conseil communal d'Anthisnes votait l'adoption des modifications du règlement communal sur les funérailles et sépultures, la conseillère de l'opposition Françoise Tricront-Keysers (MR-IO) s'est permis une objection. Celle-ci concerne l'article 68 qui se rapporte aux plaques commémoratives dans les

ossuaires. Des plaques qui, dans le nouveau règlement, ne sont plus nominatives. « *Je trouve qu'il est important de pouvoir se recueillir et de savoir où se trouve le défunt. En ce qui me concerne, je préfère qu'on revienne à l'article précédent* », qui maintient des plaques nominatives. Une demande entendue et acceptée par l'ensemble du conseil. **1. BELT**

## VITE DIT

### Nouveau règlement de police

Un agent sanctionnaire provincial a exposé le nouveau règlement de police au conseil communal d'Anthisnes, jeudi. Un règlement qui espère réprimer les « petites » incivilités dont le Parquet, débordé, ne peut plus se charger. « *Il y a la prévention. Maintenant, un outil de répression en cas de besoin,* lance le maire Marc Tarabella. L'impunité n'est pas un bon signal qu'on envoie. » **Inhospitalière, l'opposition ?**

La motion « Anthisnes, commune hospitalière » a été mise au vote. « *Une reconnaissance aussi à l'égard de ces personnes déracinées* », motive le bougmestre. Anthisnes compte actuellement deux ILLA (Initiative locale d'accueil), dont une toute neuve. « *Mais on ne voit personne arriver. On a déjà pu accueillir des candidats réfugiés. Parfois, ils n'étaient pas désireux de venir à Anthisnes, ils préféraient la ville.* » La minorité s'est abstenue sur ce point, « *car nous n'avons pas été consultés à ce sujet.* »